

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Guy Veillette | 6. (siège vacant) |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Marina – Nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage, à l'émission des certificats d'usagers et identification du poste de lavage
6. Renouvellement d'assurances générales

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

7. Nomination au poste de secrétaire-réceptionniste
8. Nomination d'une préposée à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers
9. Nomination d'une préposée à l'information touristique
10. Nomination d'une deuxième préposée à l'information touristique

FINANCES ET TRÉSORERIE

11. Acceptation des comptes à payer
12. Rapports des salaires nets – 2017-04
13. Dépôt de l'état financier comparatif semestriel
14. Déboursés de plus de 5 000 \$
15. Autorisation relative à la communication de renseignements à une personne inscrite aux services «CLICSÉCUR» - Nomination de monsieur Daniel Décary

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

16. Marquage des rues et des stationnements – Octroi de contrat à Lignes de stationnement et traçage (2006) Inc.
17. Balayage de rues – Octroi de contrat à Les entreprises Breton inc

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Club de conservation du lac Massawippi – Demande de soutien pour la fête de la pêche et l'ensemencement du lac Massawippi
19. Projet de mutualisation des marchés publics – Résolution d'engagement

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Résolution d'appui à la formation de la régie incendie du secteur est de la MRC Memphrémagog

VARIA

21. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
22. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

2017-05-01.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-05-01.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

2017-05-01.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2017-05-01.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

() citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

OBJETS

2017-05-01.05

MARINA – NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE LAVAGE, À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET IDENTIFICATION POSTE DE LAVAGE

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Messieurs Stephen Piercy et Bruno Bélisle et Mesdames Natacha Prince, Éowyn Cyr et Camille Oien Bouskêla soient nommés au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage et certificats d'usagers;

QUE le poste de lavage est situé à la Marina North Hatley au 240 rue Mill.

ADOPTÉE

2017-05-01.06

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES GÉNÉRALES

2017-05-01.07

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste durant la saison estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Marie-Pier Roy soit embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste pour la période du 26 juin au 18 août 2017, à raison de 34,5 heures par semaine, au taux de salaire horaire de 14\$;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-141.

ADOPTÉE

2017-05-01.08

NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES PARCS, ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Youly Gagnon soit embauchée au poste de préposée à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers pour la période du 23 mai au 20 octobre 2017, selon un horaire hebdomadaire de travail variable, au taux de salaire horaire de 14 \$;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2017-05-01.09

NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE À L'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'information touristique durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Sara Bonsant soit embauchée au poste de préposée à l'information touristique pour la période du 19 juin au 18 août 2017, selon un horaire hebdomadaire de travail variable, au taux de salaire horaire de 13 \$;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2017-05-01.10

NOMINATION D'UNE DEUXIÈME PRÉPOSÉE À L'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un deuxième préposé à l'information touristique durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Anabel Laurie soit embauchée au poste de préposée à l'information touristique pour la période du 26 juin au 9 octobre 2017, selon un horaire hebdomadaire de travail variable, au taux de salaire horaire de 14 \$;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

2017-05-01.11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1^{er} mai 2017 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 1^{er} mai 2017
(incluant les comptes de plus de 5 000 \$) \$

ADOPTÉE

2017-05-01.12

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2017-04

6 employés, 6 membres du conseil et 6 membres du CCUP **17 326,68 \$**

2017-05-01.13

DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF SEMESTRIEL

Le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley prend acte du dépôt des états financiers comparatifs semestriels par le Secrétaire-Trésorier, en date du 30 mars 2017.

2017-05-01.14

DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$

SUR PROPOSITION FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les déboursés suivants :

ADOPTÉE

2017-05-01.15

AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À UNE PERSONNE INSCRITE AUX SERVICES « MON DOSSIER » DE REVENU QUÉBEC- NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DÉCARY

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de North Hatley les documents requis pour l'inscription aux services Mon dossier de Revenu Québec et généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription au services Mon dossier.

ADOPTÉE

2017-05-01.16

MARQUAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – OCTROI DE CONTRAT À LIGNES DE STATIONNEMENT ET TRAÇAGE (2006) INC.

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au marquage des rues et des stationnements de la municipalité;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour le marquage des rues et des stationnements soit octroyé à l'entreprise Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) Inc., selon les tarifs qui suivent :

blocs d'arrêt

10 \$ chaque

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

traverses de piétons	5 \$ chaque
lignes de queue	10 \$ chaque
« No parking»	15 \$ chaque
hachurage poste	100 \$ hachurage
mots «Permis seulement»	30 \$ chaque
5 lignes jaunes	4 \$ chaque
handicapé 9pi x 12 pi bleu, logo blanc linge blanche	90 \$ chaque
stationnements bord de chemin	4 \$ chaque
stationnements 1 et 2	650 \$ pour les 2
transport	75 \$

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-629.

ADOPTÉE

2017-05-01.17

BALAYAGE DE RUES – OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES BRETON INC.

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au balayage des rues;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour le balayage de rues soit octroyé à l'entreprise Les entreprises Breton Inc., au tarif horaire de 120 \$ par unité, taxes en sus, selon le parcours à être précisé par la municipalité;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-521.

ADOPTÉE

2017-05-01.18

CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI – DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE ET L'ENSEMENCEMENT DU LAC MASSAWIPPI

ATTENDU les demandes de soutien présentées par le Club de conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du lac et pour la tenue de la Fête de la pêche en herbe, au quai municipal, le 4 juin prochain;

ATTENDU QUE ces demandes ont pour but de perpétuer les opérations d'ensemencement du lac Massawippi, assurant ainsi la pêche pour les générations futures;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de s'associer à l'organisme Club de conservation du lac Massawippi pour la tenue de l'événement la fête de la pêche en herbe;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité permette l'accès au site du quai municipal pour la tenue de la fête, le 4 juin 2017;

QUE la Municipalité octroie une contribution de cinq cent dollars (500 \$), pour faciliter la réalisation de ces deux projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 959.

ADOPTÉE

2017-05-01.19

PROJET DE MUTUALISATION DES MARCHÉS PUBLICS – RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'adhésion de la municipalité à l'Association des marchés publics du Québec;

ATTENDU le démarrage d'un projet de mutualisation des marchés publics de l'Estrie, lequel projet peut s'avérer bénéfique pour les marchés membres;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser la participation du Marché de North Hatley au projet de mutualisation des marchés publics de l'Estrie et d'engager la somme de 100\$ en frais de participation.

ADOPTÉE

2017-05-01.20

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FORMATION DE LA RÉGIE INCENDIE DU SECTEUR EST DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE la municipalité a participé à la démarche visant l'optimisation des services de sécurité incendie du secteur Est de la MRC Memphrémagog et a obtenu l'information qu'elle jugeait nécessaire afin de poursuivre l'analyse pour former une Régie incendie pour ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir plus de précisions concernant certains éléments nécessitant d'être validés par des ressources externes ;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que la répartition des coûts se fasse selon la méthode proposée pour l'an un (1) qui a été présentée le 30 mars 2017 à l'ensemble des élus municipaux du territoire de la future Régie ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité défraie sa quote-part du budget de 20 000 \$, au montant de 1 880 \$ prévu afin :

- QU'une firme comptable procède à une évaluation externe de la méthode de répartition choisie, valide les pourcentages de répartition basé sur les résultats réels redressés de 2016, valide les richesses foncières uniformisées pour les bâtiments et les risques associés à chaque municipalité ;
- QU'un expert indépendant évalue les actifs majeurs de chaque service actuellement en opération ;

QUE le chèque sera émis au nom de la Régie incendie Massawippi qui verra à la gestion des factures et aux paiements des professionnels choisis.

ADOPTÉE

2017-05-01.21

VARIA

2017-05-01.22

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

OBJETS

2017-05-01.23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À h, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1^{er} MAI 2017**

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et ssecrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.